



## VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

### SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

#### SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Des biscuits aux graines de pavot interceptés pour la première fois en Chine à Heihe \(à la frontière sino-russe\)](#)

- Les autorités ont détruit les lots concernés

[Appel à commentaire pour la version actualisée du projet de « Règlement d'application de la Loi sur la Sécurité Sanitaire »](#) - La première version ayant été publiée en décembre 2015

[Le marché de la viande dans les cantons chinois fait face à de nombreux problèmes sanitaires](#) - De très nombreux points de vente n'ont pas les certificats nécessaires

[Une affaire majeure de commercialisation de produits laitiers expirés à Shanghai](#) - La police a saisi plus de 100 tonnes à Songjiang

[Appel à commentaire par la NHFPC pour 15 nouvelles normes nationales chinoises sur la sécurité sanitaire](#) - La norme nationale chinoise sur le miel pourrait bientôt être modifiée

[Nouvelle réglementation pour le contrôle des produits alimentaires mis en vente en ligne](#) - La réglementation a été mise en application le 1er octobre 2016

#### ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Le vin importé en forte croissance sur le marché chinois](#) - Quelle province en consomme le plus ?

[Wal-Mart : Fermeture de nombreux magasins dans le monde](#) - L'E-commerce permet à la multinationale de continuer ses activités en Chine

[China Eastern Airlines coopère avec ASOEX pour promouvoir conjointement la vente de fruits chiliens](#)

[Plusieurs dossiers de fusion-acquisition dans l'industrie agroalimentaire ont été autorisés](#) - Une 2<sup>ème</sup> vague de fusion-acquisition se prépare en Chine

[Nouvelle acquisition d'un domaine dans le Bordelais par des investisseurs chinois](#) - L'effet Jack MA se poursuit

[Plusieurs marques étrangères de compléments alimentaires souhaitent attirer des capitaux chinois](#) - Ceci permettrait d'organiser l'activité et la vente en Chine de ces produits

[CP Group entre au capital de Banner Dairy en Chine](#) - Les deux entreprises souhaitent renforcer leurs activités de fabrication de poudres de lait infantile

#### ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[Les importations chinoises de vins du Médoc ont connu une croissance de 30%](#) - Les résultats sont satisfaisants en 2016

#### GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

## SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

### **Des biscuits aux graines de pavot interceptés pour la première fois en Chine à Heihe (à la frontière sino-russe) - Les autorités ont détruit les lots concernés**

Le 19 octobre, d'après le CIQ du Heilongjiang, une quantité de 525 kg de biscuits aux graines de pavot a été interceptée puis détruite sous la supervision des départements concernés.

Généralement utilisées dans les aliments, les graines de pavot ont une histoire de plus d'un siècle en Amérique ou en Europe. Principalement, elles servent dans la fabrication de pains, de hamburgers, de farces et de sauces salade. Toutefois, pour des raisons historiques, le gouvernement et le peuple chinois restent très vigilants quant à l'utilisation de pavot dans les produits et les contrôles sont extrêmement stricts.

Selon la loi chinoise, les graines de pavot sont uniquement autorisées pour la trituration d'huile alimentaire. Il est interdit de les vendre, de les utiliser dans la composition de produits transformés, de les importer ou d'importer des produits qui en contiennent, ceci étant valable pour les individus comme pour les entreprises. Conformément à la réglementation, les biscuits interceptés au port de Heihe devaient donc être renvoyés en Russie ou détruits.

Thématique : graines de pavot---interceptés---port sino-russe

Date : le 19 octobre 2016

Source : <http://www.chinanews.com/sh/2016/10-19/8037054.shtml>

### **Appel à commentaire pour la version actualisée du projet de « Règlement d'application de la Loi sur la Sécurité Sanitaire » - La première version ayant été publiée en décembre 2015**

Le 19 octobre, le Bureau des affaires d'Etat a lancé un nouvel appel à commentaire sur la version actualisée du projet de « Règlement d'application de la Loi sur la Sécurité Sanitaire ». La date limite pour le recueil des commentaires est prévue pour le 19 novembre 2016.

Selon ce règlement, les producteurs alimentaires ont l'interdiction d'acheter, d'utiliser, de stocker ou de transporter des ingrédients non comestibles, ainsi que des aliments ou additifs alimentaires recyclés. De plus, il est interdit d'ajouter, dans la production des additifs alimentaires, des substances chimiques en dehors de celles réglementées dans les normes nationales, ou autre substance pouvant éventuellement comporter des risques pour la santé. Les producteurs doivent établir le système de traçabilité au niveau de l'achat et du contrôle des matières premières, notamment en ce qui concerne les aliments santé, les aliments spéciaux pour utilisation médicale, les laits infantiles, les produits carnés, les produits laitiers, l'huile végétale, l'alcool blanc, etc.

Il faut indiquer les ingrédients OGM des produits alimentaires, selon la réglementation correspondante. En ce qui concerne les produits ou les ingrédients n'ayant pas l'autorisation OGM, il est interdit d'ajouter la mention "Non OGM" (ou autre mention équivalente). Concernant les aliments santé, seules les fonctions indiquées sur le certificat d'enregistrement peuvent être mentionnées.

Le présent règlement demande aux producteurs d'effectuer le rappel des produits non conformes, et cela selon un classement en 3 niveaux :

Niveau 1 - En cas de dommage grave sur la santé voire de mort, le rappel doit être lancé dans les 24h;

Niveau 2 - En cas de dommage moyen sur la santé, le rappel doit être lancé dans les 48 h ;

Niveau 3 - en cas de non-conformité de l'étiquetage ou du mode d'emploi à la norme nationale, sans risque sur la santé, le rappel doit se lancer dans les 72h.

En cas d'erreur sur l'étiquetage ou sur le mode d'emploi qui ne cause pas de risque pour la santé publique après la consommation des produits concernés, les producteurs doivent corriger la faute et peuvent rappeler les produits concernés s'ils le souhaitent.

En ce qui concerne l'e-commerce, le règlement impose aux opérateurs de s'enregistrer et d'effectuer eux-mêmes leur contrôle en termes de sécurité sanitaire.

Thématique : règlement d'application de la Loi sur la Sécurité sanitaire - projet

Date : le 20 octobre 2016

Source : [http://bjrb.bjd.com.cn/html/2016-10/20/content\\_75149.htm](http://bjrb.bjd.com.cn/html/2016-10/20/content_75149.htm)

### **Le marché de la viande dans les cantons chinois fait face à de nombreux problèmes sanitaires – De très nombreux points de vente n'ont pas les certificats nécessaires**

Selon une étude réalisée par le Conseil chinois pour la promotion des viandes réfrigérées, les cantons de Chine font face à de très nombreux problèmes sanitaires pour les viandes.

Entre mars et septembre 2016, les experts de ce Conseil ont analysé les restaurants et les traiteurs auprès de 106 cantons dans 35 villes. Les résultats de l'étude montrent que dans les cantons ainsi que les subdivisions administratives inférieures, où résident 70% de la population du pays, 90% des 300 points de ventes étudiés n'ont pas de certificat d'inspection et de quarantaine. Par ailleurs, selon une autre étude conduite dans les zones littorales

les plus développées de Chine, sur 100 restaurants, 95% refusent d'acheter de la viande aux marques les plus connues pour des raisons de prix.

Selon les résultats des différentes enquêtes menées, ce sont dans les cantines des écoles et des usines, mais aussi dans les restaurants de rue et les marchés nocturnes que se trouvent le plus de viandes de mauvaise qualité voire à problème.

Thématique : produits carnés – problème sanitaire

Date : le 24 octobre 2016

Source : [http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201610/24/t20161024\\_17064088.shtml](http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201610/24/t20161024_17064088.shtml)

**Une affaire majeure de commercialisation de produits laitiers expirés à Shanghai – La police a saisi plus de 100 tonnes à Songjiang.**

Le 23 octobre 2016, la SHFDA et la police de Shanghai ont annoncé avoir résolu une affaire de commercialisation de produits laitiers dont la date limite de vente était expirée de l'entreprise néo-zélandaise Fonterra, produits destinés à la cuisson de pâtisseries. 19 personnes ont été arrêtées, dont 8 ont été poursuivies en justice, 3 placées en détention criminelle, et 8 libérées sous caution.

Selon la FDA de Shanghai, l'entreprise Jiang Di International Trading (上海姜迪国际贸易有限公司) aurait dans un premier temps réparti les produits expirés dans de nouveaux emballages, et les aurait ensuite vendus pour un volume total de 166,8 tonnes à ses sous-distributeurs dans les régions de Shanghai, Jiangsu, Henan, Qinghai, et commercialisé via leur magasin en ligne. La SHFDA a saisi 109,2 tonnes de produits dans l'entrepôt de la société Jiang Di à Songjiang, dans la banlieue proche de Shanghai.

Thème : Produits expirés – Fonterra

Date : le 24 octobre 2016

Source : [http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201610/24/t20161024\\_17077632.shtml](http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201610/24/t20161024_17077632.shtml)

**Appel à commentaire par la NHFPC pour 15 nouvelles normes nationales chinoises sur la sécurité sanitaire – La norme nationale chinoise sur le miel pourrait bientôt être modifiée**

La NHFPC a lancé, le 25 octobre 2016, un appel à commentaire sur les versions provisoires de quinze nouvelles normes nationales chinoises, dont quatre normes sur les aliments, une sur les désinfectants, une sur les produits en contact direct avec les aliments, et neuf normes sur les additifs alimentaires. Les quatre normes sur les produits alimentaires comprennent : lactose, condiment composé, miel et polypeptide de collagène. La date de fin de cet appel à commentaire est prévue pour le 25 novembre 2016.

Thématique : norme - miel

Date : le 25 octobre 2016

Source : <http://www.nhfpc.gov.cn/sps/s3593/201610/d55d7434d582470f9f1f5801c2234ea2.shtml>

(site internet de la NHFPC)

**Nouvelle réglementation pour le contrôle des produits alimentaires mis en vente en ligne – La réglementation a été mise en application le 1er octobre 2016**

La CFDA avait publié en juillet dernier la « réglementation du contrôle des infractions concernant la commercialisation en ligne de produits alimentaires », qui est entrée en vigueur le 1er octobre 2016. Elle vise à réglementer les actions des différents opérateurs concernés : plateformes tierces, producteurs ou distributeurs présents sur ces sites internet ou utilisant leur propre site internet pour la distribution de produits alimentaires.

Pour les producteurs et distributeurs, la réglementation donne plusieurs directives précises relatives à l'étiquetage, les poudres de lait infantile, des produits nécessitant des conditions spéciales de stockage, de transport ou de consommation, celles concernant les aliments santé etc.

Il est également obligatoire de diffuser en ligne les permis de production et de distribution des produits alimentaires, les certificats d'enregistrement des aliments santé, des aliments destinés à une utilisation médicale ainsi que des poudres de lait infantile, ou leur numéro d'autorisation de publicité le cas échéant. Il est en revanche interdit de distribuer en ligne des aliments de nutrition spéciale destinés à une utilisation médicale (« formula food with special complete nutrition »).

Les plateformes tierces ont l'obligation de s'inscrire auprès de l'administration compétente, de disposer de moyens techniques suffisants (ex : pour la sauvegarde des données), d'établir un système de contrôle vis-à-vis des producteurs et distributeurs, de sauvegarder les informations de transactions des produits alimentaires, etc.

La réglementation a également précisé les procédures à suivre pour le prélèvement d'échantillons par les services compétents, ainsi que des sanctions en cas d'infractions.

Thématique : sécurité sanitaire – vente en ligne

Date : le 13 juillet 2016

Source : <http://www.sda.gov.cn/WS01/CL0053/159060.html> (site internet de la CFDA)

## ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

### **Le vin importé en forte croissance sur le marché chinois - Quelle province en consomme le plus ?**

Après deux années de stagnation, les importations de vins en Chine ont connu plus de 50% de croissance tant en volume qu'en valeur. Au premier semestre 2016, le volume total de vin importé a atteint 223 millions de litres, soit une hausse de 56% par rapport à l'année précédente, tandis que le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 109 millions de yuans (+69%).

Canton se trouve à la première place en Chine parmi toutes les régions importatrices de vin, avec un volume d'importations qui dépasse celui de Shanghai. Dans l'ensemble, Canton et Shanghai restent les principaux importateurs de vin puisque les deux villes représentant 60% du volume total de vin importé en Chine, ce qui signifie que la plupart de la consommation du vin est toujours réalisée dans les grandes villes chinoises.

La France est en tête en termes de quantité pour son exportation de vin vers la Chine. Elle est suivie par l'Australie et le Chili. Le marché chinois du vin étant de plus en plus mature, les vins français devront redoubler d'efforts dans un environnement devenant très compétitif, avec toutefois un avantage : le marché semble se tourner vers les grandes marques et les produits haut-de-gamme.

Thématique : Vin importé---croissance---consommation des grandes villes

Date : le 19 octobre 2016

Source : <http://www.chinatimes.cc/article/61531.html>

### **Wal-Mart : Fermeture de nombreux magasins dans le monde - l'e-commerce permet à la multinationale de continuer ses activités en Chine**

Wal-Mart a annoncé aujourd'hui que sa filiale Sam's Club a créé une boutique en ligne exclusive sur la plateforme en ligne Jingdong. En même temps, le magasin en ligne officiel de Wal-Mart s'est lui aussi installé sur le site de Jingdong Worldwide (site Jingdong dédié aux produits importés). Ces actions sont considérées comme une mesure importante pour renforcer le commerce électronique du groupe en Chine.

Wal-Mart a annoncé sa coopération stratégique avec Jingdong en juin et a transféré à Jingdong les droits de la marque Yihaodian [qui appartenait auparavant à Wal-Mart depuis juillet 2015] en contrepartie de 145 millions de yuans d'actions de Jingdong (5% des actions). Cela signifie également que Wal-Mart a abandonné sa stratégie O2O gérée en interne pour le marché chinois.

Certains analystes disent que Wal-Mart n'a pas d'autres solutions pour son commerce en ligne que de s'associer à Jingdong. Selon les statistiques financières, Wal-Mart a eu ses plus mauvais résultats financiers au niveau mondial. En 2015, son chiffre d'affaires annuel a connu une baisse de 0,7% pour atteindre 482,1 milliards de dollars. Le bénéfice brut a quant à lui diminué de 7,2% pour arriver à 14,7 milliards de dollars. Ceci serait dû à une forte concurrence et au changement des habitudes des consommateurs. Actuellement Wal-Mart occupe 9,2% du marché américain de vente au détail, alors que ce chiffre était de 9,9% il y a 5 ans. En début d'année, Wal-Mart a ainsi fermé 269 boutiques dans le monde entier, dont 154 aux États-Unis et 115 dans d'autres pays y compris 4 en Chine. Ceci s'explique par le ralentissement de la vente au détail, ainsi que par plusieurs problèmes de sécurité sanitaire rencontrés récemment par le groupe.

Thématique : Wal-Mart – Jingdong - Fermeture

Date : le 20 octobre 2016

Lien : <http://money.163.com/16/1020/22/C3RRST0T002580SL.html>

### **China Eastern Airlines coopère avec ASOEX pour promouvoir conjointement la vente de fruits chiliens**

Le 20 octobre, China Eastern Airlines et l'Association des exportateurs de fruits du Chili (ASOEX) ont signé un accord bilatéral à Santiago au Chili. Dans le futur, les deux parties renforceront leur coopération sur l'exportation de fruits chiliens vers la Chine afin d'augmenter les ventes de fruits chiliens de qualité (tels que les cerises, les prunes, etc.) sur le marché chinois.

Cet accord s'axe surtout sur la coopération bilatérale, la facilitation du transport des fruits chiliens vers la Chine et la fourniture en fruits de China Eastern Airlines destinés aux repas à bord des avions.

Thématique : Fruits chiliens--- China Eastern Airlines--- ASOEX

Date : le 21 octobre 2016

Source :

[http://www.chinafruitportal.com/2016/10/21/52732/?pk\\_campaign=6ec0e5647d&pk\\_source=mailchimp&pk\\_medium=email&pk\\_content=52732&pk\\_cid=1fe07b0af5&utm\\_campaign=6ec0e5647d&utm\\_source=mailchimp&utm\\_medium=email&utm\\_content=52732&utm\\_term=1fe07b0af5](http://www.chinafruitportal.com/2016/10/21/52732/?pk_campaign=6ec0e5647d&pk_source=mailchimp&pk_medium=email&pk_content=52732&pk_cid=1fe07b0af5&utm_campaign=6ec0e5647d&utm_source=mailchimp&utm_medium=email&utm_content=52732&utm_term=1fe07b0af5)

**Plusieurs dossiers de fusion-acquisition dans l'industrie agroalimentaire ont été autorisés – Une 2<sup>ème</sup> vague de fusion-acquisition se prépare en Chine**

Selon un communiqué publié par le MOFCOM le 21 octobre 2016, 85 dossiers de fusion-acquisition ont été autorisés par l'Etat chinois au 3<sup>ème</sup> trimestre de cette année, impliquant des grands groupes comme Nestlé, Fonterra et Beingmate, China Resources et Snow Beer. Certains dossiers ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment la prise de participation à hauteur de 51% dans l'usine de production de Fonterra 'Darnum' par Beingmate pour un montant de 82 millions d'AUD. L'achat des actions de Snow Beer par le groupe China Resources est quant à lui influencé par la fusion du groupe Budweiser avec le groupe SAB Miller.

Selon les données publiées par le groupe ChinaVenture, entre juillet 2008 et 2011, il y a eu 221 dossiers de fusion-acquisition dans l'industrie des produits agroalimentaires et des boissons. Parmi ce total, le nombre de fusion-acquisitions sino-chinoises s'élève à 195, le nombre de fusion-acquisitions visant des entreprises chinoises par des entreprises étrangères s'élève à 18, et enfin 8 entreprises chinoises ont réalisé des fusion-acquisitions à l'étranger. Le groupe Nestlé a par exemple acheté le groupe Hsu Fu Chi International Limited à hauteur de 60% pour un montant de 170 millions USD.

Avec les réformes des groupes d'Etat de l'industrie agroalimentaire ainsi que l'ouverture continue du marché à la concurrence, la Chine devrait avoir de plus en plus de fusion-acquisitions dans les secteurs agroalimentaires et des boissons.

Thématique : fusion-acquisition

Date : le 21 octobre 2016

Source : <http://money.163.com/16/1021/13/C3TH1RV9002580SL.html>

**Nouvelle acquisition d'un domaine dans le Bordelais par des investisseurs chinois - L'effet Jack MA se poursuit**

Dans les pas du fondateur du groupe Alibaba Jack MA, qui a déjà fait l'acquisition de 3 domaines dans le Bordelais, le groupe chinois Daohe (道和集团) a acheté un domaine de Bordeaux Supérieur. Le groupe chinois a fait l'acquisition du Domaine de Courteillac, situé dans l'Entre-Deux-Mers, sur la commune de Ruch, près de Saint-Émilion. Le domaine dispose d'un vignoble de 50 hectares. Le personnel dirigeant du domaine restera en poste à l'issue de ce rachat.

Cette acquisition a été réalisée par l'intermédiaire du cabinet Maxwell-Storrie-Baynes, organisme affilié au réseau Christie's International Real Estate et spécialisé dans la vente de propriétés viticoles en France. Le prix de la transaction n'a pas été divulgué. Depuis juillet 2016, 15 domaines situés dans le vignoble Bordelais ont été rachetés par des investisseurs chinois. Pour les professionnels de l'industrie vinicole, il s'agit d'un « effet Jack MA ».

Thème : Vin – Acquisition de vignoble – Jack MA

Date : le 21 octobre 2016

Source : <https://www.decanterchina.com/zh/行业新闻/马云效应-继续-道和集团购买上等波尔多酒庄>

**Plusieurs marques étrangères de compléments alimentaires souhaitent attirer des capitaux chinois - Ceci permettrait d'organiser l'activité et la vente en Chine de ces produits**

L'e-commerce transfrontalier a rendu les marques étrangères de compléments alimentaires populaires en Chine. Dans ce contexte, l'américain GNC est en cours de négociation avec plusieurs entreprises chinoises dont FOSUN et ZZ Capital qui pourraient acheter des parts de l'entreprise. Lors de son entrée sur le marché chinois en 2011, GNC réalisait ses ventes principalement en ligne. En 2013, GNC a ouvert sa première boutique en dur à Shanghai et annonçait qu'il ouvrirait 25 boutiques dans toute la Chine. Mais jusque-là, seules 8 boutiques se trouvent dans quelques grandes villes comme Shanghai ou Hongkong (mais pas Pékin).

Sur le marché chinois, la consommation des compléments alimentaires est devenue de plus en plus populaire et les entreprises chinoises ont déjà réalisé plusieurs transactions importantes sur ce secteur : en septembre 2015, Biostime a annoncé l'achat de la marque australienne Swisse pour 6,3 milliards de yuans ; en août, Shanghai Pharmaceutical a acheté la marque australienne Vitaco pour 1,58 milliard de yuans.

Pour le moment, GNC a une part de marché importante des ventes de compléments alimentaires réalisées sur les sites comme Tmall ou Jingdong. Mais sur ces différents sites, les prix d'un même produit se sont pas les mêmes. Les experts disent que ceci résulte des différentes méthodes d'importation et qu'il faudrait, pour améliorer cette situation et protéger l'image de marque, attendre l'homogénéisation des taxes sur les produits importés transfrontaliers et sur les produits importés par voie régulière. Cependant, étant donné les prix élevés des loyers, la différence du prix online et offline risque de subsister sur le long terme.

Actuellement, la vente en Chine des marques étrangères s'effectue principalement par les « DaiGou » (particuliers effectuant des achats à l'étranger et les envoyant par colis posta pour les revendre), l'E-commerce transfrontalier, le marché gris, etc. Mais ces canaux constituent des obstacles pour l'inspection des produits.

Thématique : GNC-capitaux chinois-chaos du prix

Date : le 21 octobre 2016

Source : [http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2016-10/21/content\\_350903.htm?div=-1](http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2016-10/21/content_350903.htm?div=-1)  
(site internet du journal « Beijing Business Today »)

**Le groupe thaïlandais CP Group entre au capital de l'entreprise chinoise Banner Dairy en Chine – Les deux entreprises souhaitent renforcer leurs activités de fabrication de poudres de lait infantile**

Le groupe thaïlandais Charoen Pokphand Group a officialisé en octobre 2016 sa prise de participation dans la société Banner Dairy dans la ville de Zhangjiakou dans la province du Hebei. Il s'agit une étape très importante pour le positionnement de Banner Dairy sur les marchés internationaux.

CP Group est l'une des plus grandes entreprises de Thaïlande, et l'un des plus grands groupes de la zone Asie. Fondé en 1921, le groupe a déjà installé des filiales dans 17 pays dont la Russie, la Turquie, l'Inde et la Chine et ouvert des bureaux dans 14 pays. Banner Dairy, fondé en 2014, est la plus grande entreprise chinoise de production laitière en système intégré. La société dispose d'un complexe agricole comprenant la plantation de pâturages, la production de fourrage pour l'alimentation animale, l'élevage de vaches à lait ainsi que la production laitière.

Cette opération devrait permettre à Banner Dairy de profiter de hauts standards de management, et portera principalement sur la production et la recherche pour les poudres de lait infantile.

Thème : Industrie laitière chinoise – Thaïlande - Banner Dairy

Date : le 24 octobre 2016

Source : [http://www.hesitan.com/nyw\\_xjxm/2016-10-24/189565.shtml](http://www.hesitan.com/nyw_xjxm/2016-10-24/189565.shtml)

**ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET**

**Les importations chinoises de vins du Médoc ont connu une croissance de 30% - Les résultats sont satisfaisants en 2016**

En octobre 2016, la délégation du Conseil des Vins du Médoc a pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive effectué une tournée de dégustation de ses vins en Chine. Cette année, elles ont eu lieu dans cinq villes : Canton, Kunming, Nanjing, Xi'an et Pékin. La dernière s'est tenue le 21 octobre dans l'hôtel Grand Hyatt à Pékin. Philippe Dambrine, président du Conseil, a annoncé qu'au premier semestre 2016 la quantité de vins importés en Chine était de 3,15 millions de bouteilles, soit une croissance de 30% par rapport à l'année précédente. La valeur des importations chinoises a quant à elle augmenté de 15%. En 2012 déjà, avec 7,39 millions de bouteilles importées, la Chine est devenue le premier pays importateur de vins de Médoc. Selon M. Dambrine, tout cela est dû aux efforts de la part de Bordeaux et à l'ouverture et au développement du marché du vin en Chine. Actuellement – et après deux ans de faible activité – les importations chinoises de vins se développent progressivement.

Thématique : vins de Médoc- croissance stable

Date : le 24 octobre 2016

Source : <http://www.winesinfo.com/html/2016/10/1-69068.html>

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

ASOEX	Association des exportateurs de fruits du Chili
AUD	Australian Dollar, devise australienne
CIQ	China Inspection and Quarantine
FDA	Food and Drug Administration
MOFCOM	Ministry of Commerce of the People's Republic China
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of the People's Republic of China
O2O	Online To Offline
OGM	Organisme génétiquement modifié
SHFDA	Shanghai Municipal Food and Drug Administration
USD	United States dollar

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [pekin@businessfrance.fr](mailto:pekin@businessfrance.fr)

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [reglementaire-agro@businessfrance.fr](mailto:reglementaire-agro@businessfrance.fr)

**Rédacteurs :** Fanny DING - Agrotech bureau de Pékin  
WANG Wei – Chargée de développement Agrotech bureau de Shanghai  
LI Ying – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin  
Antoine Oustrin - Prospecteur Agrotech bureau de Shanghai  
Juliette Caron – Prospecteur Agrotech bureau de Pékin  
Hélène Hovasse – Chef de pôle agrotech Chine  
Farah Fliti – Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

**Contact à FranceAgrimer :** **Véronique Looten** - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**Clause de non-responsabilité**

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.